



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bovins

Question écrite n° 2568

## Texte de la question

M. Frédéric de Saint-Sernin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la crise traversée par les éleveurs de bovins. Le marché des femelles allaitantes est catastrophique et le cours se trouve aujourd'hui aussi bas qu'au plus fort de la crise. Aussi, les éleveurs souhaitent-ils l'obtention, par la France, du dégageement du marché. Par ailleurs, ils demandent l'instauration d'un dispositif équivalant à la prime à l'herbe prochainement supprimée, afin de prendre en compte la spécialisation en herbe de nombreuses exploitations. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

## Texte de la réponse

L'ensemble de la filière bovine française se relève d'une crise sans précédent. Cette crise a été longue, douloureuse, bien plus que celle qu'elle avait vécue en 1996, particulièrement pour le secteur allaitant. Quelques semaines après sa nomination comme ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, Hervé Gaymard s'est rendu au coeur du bassin allaitant pour rencontrer les producteurs, inquiets de l'avenir de leur filière. Il revient aux pouvoirs publics de redonner à ces éleveurs des perspectives, notamment pour ceux qui se consacrent aux races spécialisées à viande, spécificité que la France partage seulement avec l'Espagne et l'Irlande, ce qui explique la difficulté de plaider ce dossier au niveau de l'Europe puisqu'il n'intéresse, en réalité, que trois pays sur quinze. C'est dans cet objectif que l'été dernier le Gouvernement a accompagné les efforts de la filière pour procéder à un certain nombre de dégageements indispensables pour endiguer de manière conjoncturelle la chute des cours. Nous assistons aujourd'hui à un retour à l'équilibre des marchés puisque les cours de la viande ont, au plus, suivi la baisse de 20 % des prix institutionnels de la viande bovine décidée par les chefs d'Etat et de gouvernement à Berlin en avril 1999, qui a été accompagnée d'un relèvement substantiel des aides directes aux éleveurs. Pour la France, celles-ci ont atteint, en 2002, 1,8 milliard d'euros contre 1,1 milliard en 1999. C'est également pour redonner des perspectives aux éleveurs du troupeau allaitant que le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a pu leur annoncer à Clermont-Ferrand, au sommet de l'élevage, l'augmentation de 70 % de la prime à l'herbe avec le nouveau dispositif de la prime herbagère agri-environnementale, qui sera mis en oeuvre dès 2003. Enfin, le Gouvernement travaille avec l'interprofession à un plan à moyen terme pour la promotion de nos races à viande, à la clarification des transactions au sein de la filière, au renforcement de la confiance des consommateurs par la mise en oeuvre de l'étiquetage de la viande servie en restauration hors domicile, à l'encouragement de la mise en place de la charte des bonnes pratiques d'élevage devant rehausser le niveau général de la qualité de la viande bovine et à une meilleure organisation de la production.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric de Saint-Sernin](#)

**Circonscription :** Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 2568

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : agriculture, alimentation et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 9 septembre 2002, page 3027

**Réponse publiée le** : 24 mars 2003, page 2207